



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°1 du 5 janvier 2018

- Hebdo -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n°1 du 5 janvier 2018

-Hebdo-

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine

Arrêté du 27 décembre 2017 du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, donnant délégation de signature à Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au titre de l'action 6 « plan gouvernemental sur le marais poitevin » du BOP 162 « interventions territoriales de l'État »

ARS

Arrêté ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/N°0078- 2017/49 du 15 décembre 2017 portant transfert d'autorisation de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE – MAUGES SUR LOIRE au profit de l'EHPAD « Résidences Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE dans le cadre de la fusion – absorption de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » MONTJEAN SUR LOIRE – MAUGES SUR LOIRE par l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE

Arrêté ARS-26-12-2017-ARS-PDL-DAS-ASP-A80-2017-85-Laboratoire du 26 décembre 2017 portant sur la modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale ACTIV'BIOCEAN sis 3 route de la Roche sur Yon à AIZENAY (85190)

Arrêté ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/N°0082-2017/49 du 27 décembre 2017 portant réduction de 10 lits d'hébergement permanent et transformation de 6 lits d'hébergement permanent en 6 lits d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Résidence F. d'Andigné » à LA POMMERAYE – MAUGES SUR LOIRE géré par l'Association F.D'ANDIGNE

Décision ARS-PDL/DAS/AMS/PA/2017/024/44 du 29 décembre 2017 fixant les tarifications des Établissements ou Services Médico-Sociaux pour Personnes Agées sous financement de l'Assurance Maladie pour 2017

Décision ARS-PDL-DG/2017-51 du 29 décembre 2017 portant désignation de M. Nicolas DURAND en qualité de directeur de la prévention et de la protection de la santé à compter du mardi 2 janvier 2018 et de Mme Sophie METAIREAU en qualité d'adjointe au directeur de la prévention et de la protection de la santé à compter du même jour

Arrêté ARS-PDL-DG/2017-52 du 29 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Nicolas DURAND en qualité de directeur de la prévention et de la protection de la santé

Arrêté ARS-PDL-DT 44-APT-2018-01 du 2 janvier 2018 portant désignation d'un directeur par intérim

Préfecture de la région
Nouvelle-Aquitaine



PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Secrétariat général pour les
affaires régionales
Mission déconcentration, modernisation
et affaires juridiques

Arrêté du **27 DEC. 2017**

portant délégation de signature à Madame Nicole KLEIN
Préfète de la région Pays de la Loire,
Préfète de la Loire-Atlantique
en sa qualité de Préfète de la région Pays de la Loire
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées
au titre de l'action 6 "plan gouvernemental pour le Marais poitevin"
du budget opérationnel de programme (BOP) 162 "interventions territoriales de l'État"

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

Vu les décrets n° 98-81 du 11 février 1998 et n° 99-89 du 8 février 1999 modifiés relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2011-912 du 29 juillet 2011 relatif à l'établissement public pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais poitevin ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique (hors classe) ;

Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Didier LALLEMENT, en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le schéma d'organisation financière concernant le plan d'action gouvernemental pour le Marais poitevin, du programme des interventions territoriales de l'État ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique (hors classe), pour :

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le titre VI de l'action 6 du Budget Opérationnel de Programme n° 162 "interventions territoriales de l'État".

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et l'émission des titres de recettes.

Article 2

En application des dispositions du décret n° 2004-374 du 29 avril modifié, le présent délégataire peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Une copie des décisions de subdélégation de signature sera transmise au préfet coordonnateur du « plan d'action gouvernemental pour le Marais poitevin ».

Article 3

En application des dispositions du décret n° 2004-374 du 29 avril modifié, le présent délégataire peut, pour les attributions d'ordonnancement, subdéléguer sa signature aux chefs de service des administrations civiles de l'État placés sous son autorité et à leurs subordonnés, dans le cadre du schéma d'organisation financière de l'action 6 "plan gouvernemental sur le Marais poitevin" du Budget Opérationnel de Programme (BOP) "interventions territoriales de l'État".

Une copie des décisions de subdélégation de signature sera transmise au préfet coordonnateur du « plan d'action gouvernemental pour le Marais poitevin ».

Article 4

Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé trimestriellement au préfet coordonnateur du « plan d'action gouvernemental pour le Marais poitevin ».

Article 5

Le présent arrêté prend effet un jour après sa dernière mesure de publicité aux recueils des actes administratifs.

Article 6

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région Pays de la Loire et publié aux recueils des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine et de la région Pays de la Loire.

Bordeaux, le 27 DEC. 2017

Le Préfet de région,



Didier LALLEMENT

Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

ARRETE N° ARS- PDL/DAS/ DAMS-PA / N°0078 - 2017/49

Portant transfert d'autorisation de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE – MAUGES SUR LOIRE au profit de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE dans le cadre de la fusion - absorption de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » MONTJEAN SUR LOIRE – MAUGES SUR LOIRE par l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE

- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L1431-1, L1431-2 et L1432-2 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** l'arrêté conjoint ARS/PDL/MS-PA n°56/2011/49 en date du 04 janvier 2011 relatif à l'extension de capacité de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE portant ainsi la capacité totale de l'établissement à 60 lits d'hébergement permanent ;
- VU** l'arrêté conjoint ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/REN n°2-2016/49 du 31 décembre 2016 portant renouvellement d'autorisation de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE ;
- VU** l'arrêté n°ARS-PDL-DG-2017/38 en date du 02 octobre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de l'Accompagnement et des Soins ;
- VU** la délibération n°2017-11 en date du 18 juillet 2017 du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE relative au protocole d'accord de regroupement, dans le cadre d'une fusion administrative, de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE et de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE ;

- VU** la délibération n°2017-06 en date du 31 août 2017 du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE relative au protocole d'accord de regroupement, dans le cadre d'une fusion administrative, de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE et de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE ;
- VU** l'avis du Comité technique d'établissement en sa séance du 18 juillet 2017 de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE relatif au protocole d'accord de regroupement, dans le cadre d'une fusion administrative, de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE et de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE ;
- VU** l'avis du Comité technique d'établissement en sa séance du 31 août 2017 de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE relatif au protocole d'accord de regroupement, dans le cadre d'une fusion administrative, de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE et de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE ;
- VU** la délibération n°2017-11 en date du 07 novembre 2017 du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE relative à la fusion – absorption de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE par l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE ;
- VU** la délibération n°2017-15 en date du 07 novembre 2017 du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE relative à la fusion – absorption de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE par l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE ;
- VU** l'avis n°2 du Comité technique d'établissement en sa séance du 07 novembre 2017 de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES-SUR-LOIRE concernant la fusion – absorption de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE par l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE ;
- VU** l'avis n°2 du Comité technique d'établissement en sa séance du 07 novembre 2017 de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE concernant la fusion – absorption de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE par l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE ;
- VU** le protocole d'accord de regroupement des EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE et « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE ;
- VU** le traité de fusion conclu entre l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE et l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE fixant les modalités de cette fusion entre les deux établissements par transfert de l'universalité du patrimoine (actifs et passifs) et des compétences de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE à l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE ;

CONSIDERANT que cette opération de fusion - absorption de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE - MAUGES SUR LOIRE par l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE n'entraîne aucune modification dans la capacité globale de la structure ;

SUR proposition du Directeur de l'Accompagnement et des Soins de l'Agence Régionale de Santé ;

SUR proposition du Directeur Général des services départementaux ;

ARRETEMENT

Article 1 – A compter du 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de l'opération de fusion-absorption, l'autorisation de fonctionner délivrée à l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE – MAUGES SUR LOIRE est transférée à l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE dont le siège social est situé 3 rue Adrien Meslier – 49170 – SAINT GEORGES SUR LOIRE.

Article 2 – La capacité autorisée de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE est fixée à 248 lits d'hébergement permanent dont 10 lits pour personnes âgées désorientées, 6 lits d'hébergement temporaire, 6 places d'accueil de jour et un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) autorisé de 14 places. La capacité autorisée est répartie sur quatre sites (SAINT GEORGES SUR LOIRE, LA POSSONNIERE, SAVENNIERES et MONTJEAN SUR LOIRE – MAUGES SUR LOIRE) selon les modalités figurant à l'article 3 du présent arrêté.

Article 3 - Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Entité juridique :

- numéro FINESS juridique : 490002334
- dénomination : EHPAD « Résidences Les Ligériennes »
- adresse siège social : 3 rue Adrien Meslier- 49170 St Georges-sur-Loire
- code statut : 22

Entités géographiques :

Site de St Georges sur Loire

- numéro FINESS principal : 490536182
- adresse : 3 rue Adrien Meslier 49170 St Georges sur Loire
- code catégorie : 500
- code discipline d'équipement : 657 - 924
- code type d'activité : 11 - 21
- code clientèle : 711- 436
- capacité autorisée et financée : 99 lits d'hébergement permanent (codes 924-11-711)
6 lits d'hébergement temporaire (codes 657-11-711)
6 places d'accueil de jour (codes 657-21-436)

Site de La Possonnière

- numéro FINESS secondaire : 490002300
- adresse : 21 rue Maurice Marcot - 49170 La Possonnière
- code catégorie : 500
- code discipline d'équipement : 961 - 924
- code type d'activité : 11 - 21
- code clientèle : 711 - 436
- capacité autorisée et financée : 47 lits d'hébergement permanent (codes 924-11-711)
un PASA autorisé de 14 places (codes 961-21-436)

Site de Savennières

- numéro FINESS secondaire : 490002375
- adresse : 3 rue des Jardins - 49170 Savennières
- code catégorie : 200
- code discipline d'équipement : 924
- code type d'activité : 11
- code clientèle : 711
- capacité autorisée et financée : 42 lits d'hébergement permanent

Site de Montjean Sur Loire - Mauges sur Loire

- numéro FINESS secondaire : 490002243
- adresse : 1 rue de Mailly-Montjean Sur Loire- 49570 Mauges Sur Loire
- code catégorie : 500
- code discipline d'équipement : 924
- code type d'activité : 11
- code clientèle : 711 - 436
- capacité autorisée et financée : 50 lits d'hébergement permanent (codes 924-11-711)
10 lits d'hébergement permanent pour personnes désorientées
(codes 924-11-436)

Article 4 – La présente autorisation vaut transfert de l'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide de sociale pour la capacité susmentionnée.

Article 5 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes.

Article 6 - Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès des services de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de Maine-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique auprès des Ministres concernés, et de façon concomitante, auprès du Président du Conseil Départemental de Maine-et-Loire ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES – 6, allée de l'Île Gloriette – CS 24 111 - 44041 NANTES CEDEX.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 7 - Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, le Directeur de l'Accompagnement et des Soins, le Directeur Général des Services du Département de Maine-et-Loire, le Président de l'organisme gestionnaire de la structure concernée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la Préfecture de Maine-et-Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

Fait le

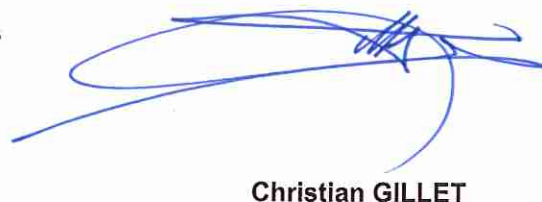
15 DEC. 2017

**Pour le Directeur de l'Agence Régionale
de Santé des Pays de la Loire
et par délégation,
Le Directeur de l'Accompagnement et des
Soins**



Pascal DUPERRAY

**Le Président du Conseil Départemental
de Maine-et-Loire**



Christian GILLET

Portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
ACTIV'BIOCEAN sis 3 route de la Roche sur Yon à AIZENAY (85190)

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire**

Vu le code de la santé publique, notamment le livre II, sixième partie de la partie législative relatif aux laboratoires d'analyses de biologie médicale ainsi que l'article D.6222-9 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLLET, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire, à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

Considérant l'arrêté n° ARS-PDL/DAS/DASPIA-16/2017/85 en date du 31 mars 2017 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale ACTIV'BIOCEAN sis 3 route de la Roche sur Yon à AIZENAY (85190) ;

Considérant la demande formulée le 30 octobre 2017 par la société d'avocats APROJURIS, représentant la SELAS ACTIV'BIOCEAN, de prendre en compte les opérations suivantes :

- Changement de dénomination sociale de la SELAS ACTIV'BIOCEAN qui devient ACTIV'BIOLAB,
- Intégration de nouveaux associés à la SELAS ACTIV'BIOLAB,

Considérant l'ensemble des pièces justificatives notamment les statuts de la SELAS ACTIV'BIOCEAN en date du 14 avril 2017, les procès-verbaux d'assemblées générales SELAS ACTIV'BIOCEAN en date du 23 janvier 2011 et du 15 avril 2017, les cessions de droits sociaux entre associés ;

Considérant la demande en date du 03 avril 2017 adressées à la Section G de l'Ordre national des pharmaciens de prendre en compte le changement de dénomination sociale de la SELAS ACTIV'BIOCEAN qui devient ACTIV'BIOLAB et l'intégration de nouveaux associés à la SELAS ACTIV'BIOLAB ;

Considérant que les opérations envisagées sont conformes aux dispositions du code de la santé publique ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Il est procédé aux opérations suivantes :

- Changement de dénomination sociale de la SELAS ACTIV'BIOCEAN qui devient ACTIV'BIOLAB,
- Intégration de nouveaux associés à la SELAS ACTIV'BIOLAB,

ARTICLE 2 : Le laboratoire de biologie médicale ACTIV'BIOLAB sis 3 route de la Roche sur Yon à AIZENAY (85190), inscrit sous le numéro FINESS EJ 85 002 123 9, est autorisé à réaliser des examens de biologie médicale sur les sites énumérés ci-dessous recevant du public :

- 3 route de la Roche sur Yon à AIZENAY (85190) n° Finess ET : 85 002 128 8
- Pôle Activ'Océan, 12 rue Owen Chamberlain à CHALLANS (85300) n° Finess ET : 85 002 138 7
- 41/43 quai port Gorin à SAINT GILLES CROIX DE VIE (85800) n° Finess ET : 85 001 721 1

ARTICLE 3 : Ce laboratoire est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiées (SELAS) « ACTIV'BIOLAB » dont le siège social est fixé 3 route de la Roche sur Yon à AIZENAY (85190).

ARTICLE 4 : En application de l'article L 6213-9 du code de la santé publique sont désignés en qualité de biologistes - coresponsables :

- Monsieur Sébastien GINGUENÉ, pharmacien biologiste ;
- Monsieur Vidal PLONG, pharmacien biologiste ;
- Madame Emilie SACCHETTO, pharmacien biologiste ;
- Madame Christine FREVILLE, pharmacien biologiste ;
- Monsieur Thierry COLAS, médecin biologiste ;

En tant que biologiste médical :

Madame Jenny PICARD, médecin biologiste.

ARTICLE 5 : Le capital social, fixé à la somme de 585 000€, divisé en 4 500 actions, se répartira comme suit :

	Action A	Actions B	Droits de vote
Monsieur Sébastien GINGUENÉ		1	0 %
Monsieur Vidal PLONG		1	0 %
Madame Emilie SACCHETTO		1	0 %
Monsieur Thierry COLAS		1	0 %
Madame Christine FREVILLE		1	0 %
Madame Jenny PICARD		2	0 %
SPFPL COLAS-TERAL		898	
SPFPL CHRISTEAM		898	
SPFPL BIOMAN ROUGE	899		20 %
SPFPL BIO PLONG	899		20 %
SPFPL FORCE ROSE	899		20 %
TOTAL	2697	1803	100 %

ARTICLE 6 : L'arrêté ARS-PDL/DAS/DASP/A-16/2017/85 en date du 31 mars 2017 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire SELAS ACTIV'BIOCEAN est abrogé.

ARTICLE 7 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire de biologie médicale ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière doit faire l'objet d'une déclaration à l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire.

ARTICLE 8 : Le fichier national des établissements sanitaires et sociaux et la liste des laboratoires en exercice dans le département sont modifiés en conséquence.

ARTICLE 9 : Cet arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS, Pays de la Loire, CS 56233, 44262 NANTES cedex 2) ;
-
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales et de la santé (14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP) ;
-
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette – 44041 NANTES CEDEX 01).

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 10 : Le Directeur de l'Accompagnement et des Soins de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire.

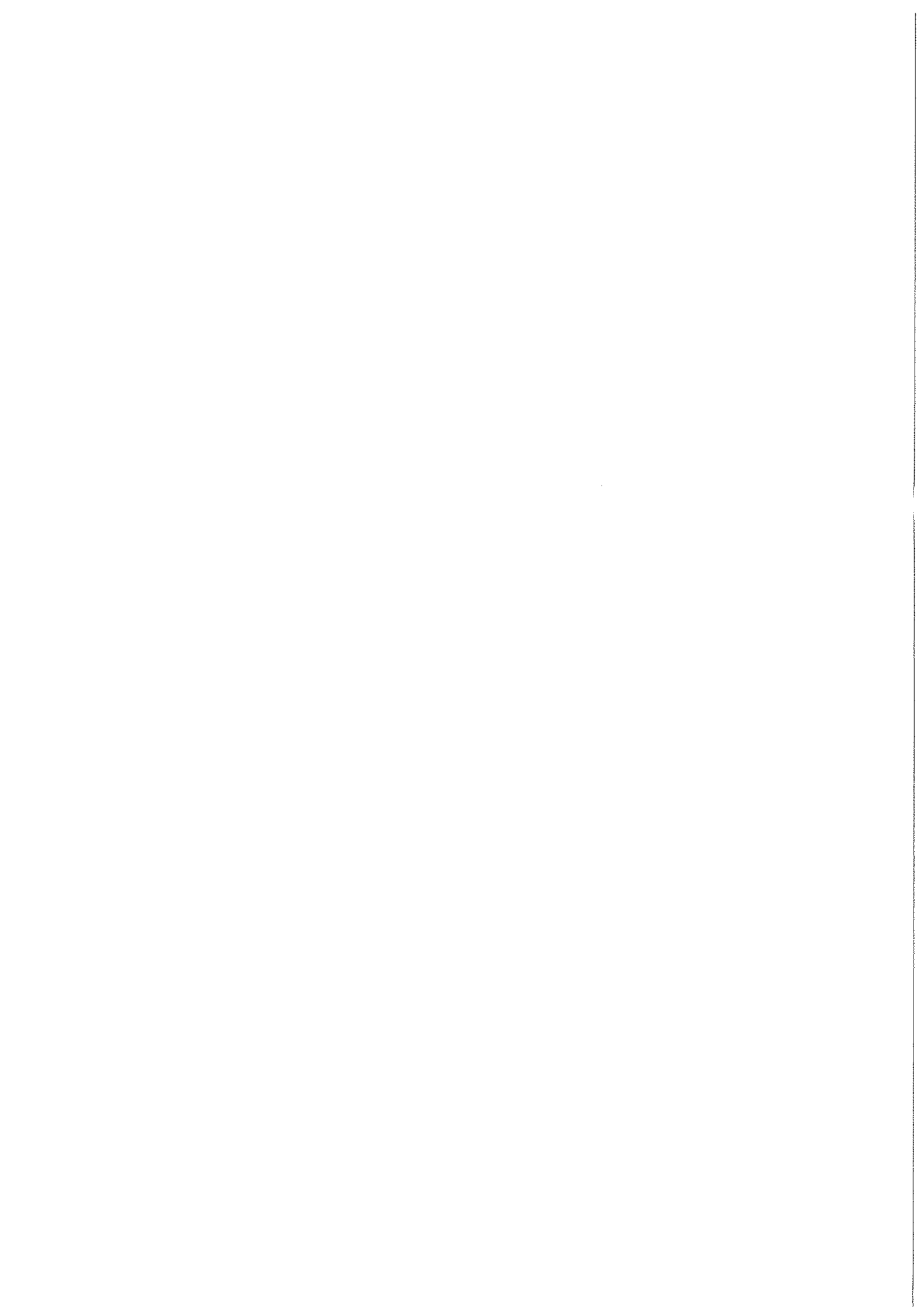
Cet arrêté sera notifié aux personnes physiques et morales intéressées.

Fait à Nantes, le **26 DEC. 2017**

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de
Santé des Pays de la Loire
Le Directeur de l'Accompagnement et des Soins



Pascal DUPERRAY



ARRETE N° ARS- PDL/DAS/ DAMS-PA / N°0082-2017/49

Portant réduction de 10 lits d'hébergement permanent et transformation de 6 lits d'hébergement permanent en 6 lits d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Résidence Françoise d'Andigné » à LA POMMERAYE - MAUGES SUR LOIRE géré par l'Association Françoise d'Andigné

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE

- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L1431-1, L1431-2 et L1432-2 ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** l'arrêté n°ARS-PDL-DG-2017/38 en date du 02 octobre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de l'Accompagnement et des Soins ;
- VU** le courrier de l'ARS Pays de la Loire en date du 08 avril 2015 actant la réduction de 10 lits d'hébergement permanent et la transformation de 6 lits d'hébergement permanent en 6 lits d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Résidence Françoise d'Andigné » à LA POMMERAYE - MAUGES SUR LOIRE dans le cadre de la reconstruction de l'établissement et le regroupement des capacités sur un seul et même site ;
- VU** la convention tripartite pluriannuelle de l'EHPAD « Résidence Françoise d'Andigné » à LA POMMERAYE - MAUGES SUR LOIRE conclue le 30 novembre 2016 pour une durée de cinq ans ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration de l'Association Françoise d'Andigné en date du 16 septembre 2016 relative à la diminution de la capacité de l'EHPAD « Résidence Françoise d'Andigné » à LA POMMERAYE - MAUGES SUR LOIRE en lien avec la reconstruction de l'établissement sur un seul et même site ;

VU le procès-verbal de la visite de conformité réalisée le 28 mars 2017 dans le cadre de l'achèvement des travaux de construction du nouveau bâtiment « Françoise d'Andigné » regroupant sur un seul et même site la totalité des capacités de l'EHPAD « Résidence Françoise d'Andigné » à LA POMMERAYE - MAUGES SUR LOIRE ;

SUR proposition du Directeur de l'Accompagnement et des Soins de l'Agence Régionale de Santé ;

SUR proposition du Directeur Général des services départementaux ;

ARRETEMENT

Article 1 – A compter du 1^{er} janvier 2018, l'autorisation de réduction de 10 lits d'hébergement permanent et de transformation de 6 lits d'hébergement permanent en 6 lits d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Résidence Françoise d'Andigné » à LA POMMERAYE - MAUGES SUR LOIRE est accordée à l'Association Françoise d'Andigné.

Article 2 – La capacité autorisée de l'EHPAD « Résidence Françoise d'Andigné » à LA POMMERAYE - MAUGES SUR LOIRE est ainsi ramenée de 136 lits d'hébergement permanent (répartis sur deux sites) à 120 lits d'hébergement permanent et 6 lits d'hébergement temporaire regroupés sur un seul site.

Article 3 – Compte tenu de la reconstruction de l'établissement, le site « Jeanne Rivereau » - rue des Tisserands à LA POMMERAYE - MAUGES SUR LOIRE (N° FINESS géographique : 490002839) est supprimé.

Article 4 - Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Entité juridique :

- numéro FINESS juridique	: 490017357
- dénomination	: Association Françoise d'Andigné
- adresse siège social	: 4 rue Jeanne Rivereau-La Pommeraye-49260 Mauges/Loire
- code statut	: 60

Entité géographique :

- numéro FINESS	: 490541497
- adresse	: 4 rue Jeanne Rivereau-La Pommeraye-49260 Mauges/Loire
- code catégorie	: 500
- code discipline d'équipement	: 657 - 924
- code type d'activité	: 11
- code clientèle	: 711
- capacité autorisée et financée	: 120 lits d'hébergement permanent (codes 924-11-711) 6 lits d'hébergement temporaire (codes 657-11-711)

Article 5 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes.

Article 6 - Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet :

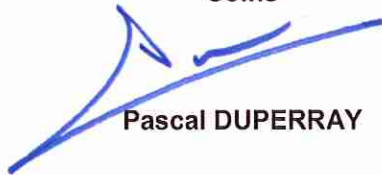
- d'un recours gracieux auprès des services de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de Maine-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique auprès des Ministres concernés, et de façon concomitante, auprès du Président du Conseil Départemental de Maine-et-Loire ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES – 6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24 111 - 44041 NANTES CEDEX.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 7 - Le Directeur de l'Accompagnement et des Soins, le Directeur Général des Services du Département de Maine-et-Loire, la Présidente de l'organisme gestionnaire de la structure concernée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la Préfecture de Maine-et-Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

Fait le **27 DEC. 2017**

**Pour le Directeur de l'Agence Régionale
de Santé des Pays de la Loire
et par délégation,
Le Directeur de l'Accompagnement et des
Soins**



Pascal DUPERRAY

**Le Président du Conseil Départemental
de Maine-et-Loire**



Christian GILLET

DECISION

fixant les tarifications des Etablissements ou Services Médico-Sociaux pour Personnes Agées
sous financement de l'Assurance Maladie pour l'année 2017

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 312-1, L313-11, L.314-8, L. 344-1 et suivants, et R. 314-1 et suivants, R 344-6 et suivants ;

VU le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles LO 111-3, LO 111-4 et L.162-20 et suivants ;

VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 1431-1 à L. 1431-4 et L. 1432-2, R. 4311-1 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-9 ;

VU la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017, et notamment son article 74 ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, et notamment ses articles 89, 91, 92 et 93 ;

VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination du directeur général de l'ARS des Pays-de-la-Loire, M. Jean Jacques COIPLLET à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

VU l'arrêté n°ARS-PDL-DG-2017/38 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire en date du 2 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Pascal Duperray, directeur de l'accompagnement et des soins ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2005 pris en application de l'article R. 314-13 du code de l'action sociale et des familles, relatif à la transmission par courrier ou support électronique des propositions budgétaires et des comptes administratifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'arrêté du 15 mars 2017 fixant pour l'année 2017 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code;

VU l'arrêté du 4 mai 2017 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5o du I de l'article L. 312-1 du même code ;

VU la décision n° 2017-06 du 16 mai 2017 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) fixant pour 2017 le montant des dotations régionales limitatives mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant les montants des crédits prévisionnels de fonctionnement mentionnés à l'article L. 314-3-4 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la circulaire N° DGCS/SD5C/DSS/CNSA/2017/150 du 2 mai 2017 relative aux orientations de l'exercice 2017 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées;

VU le rapport d'orientations budgétaires élaboré par l'agence régionale de santé au titre de l'exercice 2017 ;

Sur proposition du directeur de l'accompagnement et des soins ;

DECIDE

Article 1 : Les tarifications des établissements et services médico-sociaux pour les Personnes Agées financés par l'Assurance Maladie pour l'année 2017 sont fixées conformément aux montants figurant en annexe.

Article 2 : Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (Greffes du TITSS-Cour administrative d'appel de Nantes-2 Place de l'Edit de Nantes-BP 18 529-44 185 Nantes cedex 4) dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 3 : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, le directeur de l'accompagnement et des soins, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **29 DEC. 2017**
Pour le directeur général de l'Agence
Régionale de Santé des Pays de Loire
Le Directeur de l'accompagnement et des soins



Pascal DUPERRAY

CAMPAGNE BUDGETAIRE ESMS Personnes Agées 2017

DPT	FINESS ET	NOM ESMS	COMMUNE	DOTATION GLOBALE SOINS 2017
49	490015583	SSIAD CENTRE MAUGES	BEAUPREAU EN MAUGES	491 111,35
72	720018373	EHPAD LA ROSE DES VENTS	RUAUDIN	947 141,63
72	720013663	EHPAD ARTEMIS	CHANGE	1 003 619,46
72	720016419	EHPAD PONTLIEUE	LE MANS	1 314 603,52
53	530033133	EHPAD LE CASTELLI	L HUISSERIE	913 789,32
49	490003647	EHPAD IASO	ANDARD	760 500,29
53	530029172	EHPAD DE RILLE	PONTMAIN	942 068,92
44	440047637	EHPAD CH	ST NAZAIRE	2 985 551,22
44	440049112	EHPAD CHS	BLAIN	0,00
44	440047595	EHPAD CHU	NANTES	5 519 596,22
44	440021368	EHPAD CH	CHATEAUBRIANT	6 319 558,90
49	490012192	SSIAD CH	POUANCE	119 274,45
44	440047561	EHPAD HOPITAL BEL AIR	CORCOUE SUR LOGNE	776 603,21
44	440033843	SSIAD HOPITAL BEL AIR	CORCOUE SUR LOGNE	519 763,96
44	440021293	EHPAD LA ROCHEFOUCAULD	PLESSE	1 116 608,57
44	440000354	EHPAD LA VALLEE DU DON	GUEMENE PENFAO	1 910 763,03
44	440021111	EHPAD ANNE DE BRETAGNE	SAVENAY	1 867 080,27
44	440042133	SSIAD HOPITAL LOIRE ET SILLON	SAVENAY	329 511,03
44	440028595	EHPAD SAINT MARTIN	CAMPBON	710 312,15
44	440028868	EHPAD SAINT CHARLES	MISSILLAC	1 793 842,43
44	440002046	EHPAD LES TROIS RIVIERES	FEGREAC	792 002,23
44	440002053	EHPAD LA GRANGE	COUERON	932 995,55
44	440002061	EHPAD LA JONCIERE	BOUSSAY	1 052 267,29
44	440002095	EHPAD ST JOSEPH	CHAUMES EN RETZ	683 739,31
44	440002103	EHPAD MON REPOS	AIGREFEUILLE SUR MAINE	1 136 344,01
44	440002657	EHPAD LOGIS DE LA PETITE FORET	BOUVRON	780 751,41
44	440002681	EHPAD DU SOLEIL	LA BERNERIE EN RETZ	811 014,30
44	440027381	SSIAD	ARTHON EN RETZ	464 680,22
44	440002723	EHPAD LA SUZAI	TRANS SUR ERDRE	832 764,81
44	440002731	EHPAD LA SAINTE FAMILLE	TEILLE	829 384,82
44	440002749	EHPAD BON ACCUEIL	TOUVOIS	840 799,85
44	440002756	EHPAD VICTOR ECOMARD	STE PAZANNE	743 351,48
44	440002772	EHPAD DES FONTENELLES	ST VINCENT DES LANDES	831 506,76
44	440002798	EHPAD L'ILE VERTE	PHILBERT DE GRAND LIEU	742 292,68
44	440002806	EHPAD LES JARDINS DE L'ERDRE	ST MARS LA JAILLE	1 228 216,78
44	440002814	EHPAD SAINTE ANNE	ST MARS DE COUTAIS	601 393,82
44	440002822	EHPAD DE LA BRIERE	ST LYPHARD	1 235 558,99
44	440002830	EHPAD ST JULIEN	ST JULIEN DE VOUVANTES	783 720,15
44	440002848	EHPAD THEOPHILE BRETONNIERE	ST JULIEN DE CONCELLES	1 035 170,50
44	440002855	EHPAD LA BOURGONNIERE	ST HERBLAIN	818 604,28
44	440002863	EHPAD ST ANDRE	ST HILAIRE DE CHALEONS	636 989,88
44	440002871	EHPAD LES TROIS MOULINS	RIAILLE	1 077 840,28
44	440002889	EHPAD SAINT PAUL	REZE	920 993,56
44	440002897	EHPAD LA HOUSSAIS	REZE	820 957,10
44	440002905	EHPAD JARDINS DU VERT PRAUD	REZE	1 088 168,90
44	440002921	EHPAD LA CHATAIGNERAIE	PONTCHATEAU	1 200 047,57
44	440046555	AJ MADELEINE JULIEN	NANTES	161 455,17
44	440027092	EHPAD LE BOIS HERCE	NANTES	773 828,37
44	440002947	EHPAD ST JOSEPH	NANTES	2 442 964,65
44	440002954	EHPAD LA GUILBOURDERIE	NANTES	688 288,82
44	440002988	EHPAD ST PIERRE	LIGNE	741 207,05
44	440002996	EHPAD ST JOSEPH	LES TOUCHES	888 998,93
44	440003002	EHPAD SIMON RINGEARD	LE PELLERIN	803 031,34
44	440002087	EHPAD LES RIVES DE L'AUXENCE	LOIREAUXENCE	527 094,14
44	440003028	EHPAD LES MONCELLIERES	LE FRESNE SUR LOIRE	1 282 233,41
44	440003044	EHPAD MONTCLAIR	LE CELLIER	822 314,71
44	440003051	EHPAD FLEURS DES CHAMPS	LA PLANCHE	744 702,41
44	440003069	EHPAD BON REPOS	LA MONTAGNE	451 072,52
44	440003093	EHPAD LE CLOS DU MOULIN	DIVATTE-SUR-LOIRE	930 269,18

44	440003101	EHPAD LA PERRIERE	HERIC	886 369,50
44	440003119	EHPAD LE CHENE DE LA CORMIERE	GUENROUET	931 301,43
44	440003184	EHPAD ISAC DE ROHAN	BLAIN	2 497 193,02
44	440003200	EHPAD LE VAL D'EMILIE	DERVAL	965 917,76
44	440003218	EHPAD LE BOIS FLEURI	NORT SUR ERDRE	1 165 460,67
44	440001030	SSIAD	NORT SUR ERDRE	311 123,97
44	440003416	EHPAD NOTRE DAME DU DON	MOISDON LA RIVIERE	599 032,86
44	440024727	EHPAD LES EGLANTINES	FROSSAY	1 041 730,32
44	440044584	ACCUEIL TEMPORAIRE L'ESCALE	FROSSAY	293 893,22
44	440003440	EHPAD LA PROVIDENCE	ROUANS	940 555,51
44	440003572	EHPAD LE SILLON	ST ETIENNE DE MONTLUC	687 681,98
44	440003598	EHPAD L'IMMACULEE	VILLENEUVE-EN-RETZ	716 783,84
44	440003606	EHPAD DU BOCAGE	JOUE SUR ERDRE	602 777,16
44	440003622	EHPAD LE PLOREAU	LA CHAPELLE SUR ERDRE	1 223 283,97
44	440003648	EHPAD LA HAUTIERE	SUCE SUR ERDRE	566 824,26
44	440007318	EHPAD LES TROIS CLOCHERS	GETIGNE	925 112,09
44	440007466	EHPAD LE VERGER	MAUVES SUR LOIRE	706 858,21
44	440024735	EHPAD MR PROTESTANTE	NANTES	931 171,91
44	440024594	EHPAD CPOM L'AUTOMNE	MONTOIR DE BRETAGNE	3 951 484,95
44	440003077	EHPAD KER MARIA	LA LIMOUZINIERE	1 239 940,10
44	440024602	EHPAD ST JOSEPH	LEGE	1 379 802,98
44	440024610	EHPAD SAINT MARTIN	LA CHEVROLIERE	865 060,86
44	440024628	EHPAD LE BON VIEUX TEMPS	GORGES	914 051,10
44	440024636	EHPAD CHAMPFLEURI	VIEILLEVIGNE	1 426 362,39
44	440028827	EHPAD LE CLOS FLEURI	DONGES	1 150 578,33
44	440047579	EHPAD HL PIERRE DELAROCHE	CLISSON	756 315,72
44	440009462	EHPAD DU BON PASTEUR	NANTES	508 939,00
44	440009488	EHPAD MA MAISON	NANTES	530 263,49
44	440009512	EHPAD L'ESPERANCE	NANTES	1 059 560,24
44	440024644	EHPAD LA ROCHE MAILLARD	VIGNEUX DE BRETAGNE	1 006 319,76
44	440025443	EHPAD LA SAINTE FAMILLE	ST GILDAS DES BOIS	914 096,52
44	440024651	EHPAD LE PERE LAURENT	HERBIGNAC	1 398 487,90
44	440012086	EHPAD LE PRIEURE	CORDEMAIS	1 119 959,84
44	440013142	SSIAD NANTES SOINS A DOMICILE	NANTES	4 032 999,85
44	440013167	SSIAD ANSDPAH	ST NAZAIRE	2 459 454,99
44	440013423	SSIAD VIVRE A DOMICILE	NOZAY	1 152 326,58
44	440026318	EHPAD DE LA COTE DE JADE	LA PLAINE SUR MER	792 047,73
44	440026839	EHPAD LA ROSELIERE	PONT ST MARTIN	746 716,61
44	440027167	SSIAD ASSIEL	ANCENIS	1 346 318,62
44	440028918	SSIAD	STE LUCE SUR LOIRE	787 271,53
44	440033496	SSIAD ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTE	NANTES	1 369 179,69
44	440028934	EHPAD VAL DE BRUTZ	ROUGE	1 040 214,20
44	440029866	EHPAD QUIETUS	LA BAULE	481 507,81
44	440030484	EHPAD LE MOULIN SOLINE	BASSE GOULAIN	787 431,07
44	440032803	SSIAD	ST NICOLAS DE REDON	874 515,71
44	440033215	EHPAD CAMILLE CLAUDEL	TRIGNAC	1 060 396,79
44	440033413	EHPAD DU DON	ISSE	630 542,94
44	440025591	SSIAD	AIGREFEUILLE SUR MAINE	462 035,38
44	440032662	SSIAD	MACHECOUL	417 011,18
44	440046860	ACCUEIL DE JOUR LES RECOLLETS	NANTES	141 313,37
44	440047678	ACCUEIL DE JOUR LA HAUTE MITRIE	NANTES	229 870,22
44	440046134	EHPAD DU CCAS	NANTES	4 984 870,71
44	440013373	EHPA CCAS	NANTES	109 761,22
44	440046563	ACCUEIL DE JOUR LES NOELLES	ST HERBLAIN	123 251,99
44	440013399	SSIAD - CCAS	ST HERBLAIN	928 468,75
44	440013381	SSIAD CCAS	ORVAULT	668 088,24
44	440012540	SSIAD	CHATEAUBRIANT	582 005,94
44	440009371	EHPAD ELSA TRIOLET	ST JOACHIM	718 459,07
44	440013241	SSIAD	REZE	584 372,90
44	440017432	SSIAD	BOUGUENAI	390 747,08
44	440050201	ACCUEIL DE JOUR PLAISANCE	BOUAYE	135 050,97
44	440047470	EHPAD LE PARC DE L'AMANDE	NANTES	823 398,03
44	440044592	EHPAD MUTUALITE 3 TG	NANTES	2 811 543,00
44	440009447	EHPAD MUTUALITE RETRAITE (13)	NANTES	8 313 868,78
44	440047611	EHPAD EMILE GIBIER	ORVAULT	1 091 901,47
44	440052694	EHPAD LOUISE MICHEL	ST NAZAIRE	407 851,21

44	440048817	EHPAD L'AIR DU TEMPS	SAUTRON	781 290,20
44	440049302	EHPAD LEONTINE VIE	THOUARE SUR LOIRE	812 091,65
44	440051589	EHPAD SUZANNE FLON	ST NAZAIRE	722 344,35
44	440009405	EHPA BEL AIR	BOUAYE	108 186,60
44	440009389	EHPA BEL AIR	LA CHAPELLE SUR ERDRE	53 289,54
44	440013449	EHPA LA MARRIERE	NANTES	102 434,63
44	440017721	EHPA LES SABLEAUX	ST BREVIN LES PINS	105 118,70
44	440018893	EHPA LES NOELLES	ST HERBLAIN	116 580,00
44	440013233	SSIAD ERDRE ET SEVRE	BASSE GOULAIN	2 547 258,09
44	440017846	SSIAD SILLON ET LOIRE	COUERON	918 258,80
44	440030450	SSIAD ESTUAIRE SUD LOIRE	ST PÈRE EN RETZ	1 060 999,85
44	440031912	SSIAD L'ACHENEAU	STE PAZANNE	1 023 805,96
44	440002327	EHPAD AIMR	CARQUEFOU	6 545 701,43
44	440025898	SSIAD Sion les Mines	SION LES MINES	487 414,12
44	440025948	EHPAD JARDINS DE L ATLANTIQUE	LE POULIGUEN	1 097 538,03
44	440021186	EHPAD HIC DE LA PRESQU'ILE	GUERANDE	4 093 819,33
44	440040913	SSIAD HIC DE LA PRESQU'ILE	GUERANDE	2 040 035,70
44	440030922	EHPAD JACQUES BERTRAND	CLISSON	600 244,71
44	440046969	AJ MAILLON DES AGES	MAISDON SUR SEVRE	148 670,56
44	440031961	SSIAD	PONTCHATEAU	838 657,39
44	440033231	EHPAD ANDREE ROCHEFORT	LE POULIGUEN	683 582,96
44	440003457	EHPAD LES AJONCS	STE REINE DE BRETAGNE	556 817,27
44	440034338	EHPAD LE PARC DE DIANE	NANTES	1 606 612,00
44	440024701	EHPAD LOUIS CUBAYNES	PIRIAC SUR MER	1 058 925,46
44	440041242	SSIAD	MOISDON LA RIVIERE	418 506,29
44	440033504	SSIAD SEVRE ET LOIRE	LA CHAPELLE BASSE MER	415 733,16
44	440032407	EHPAD HOPITAL DU PAYS DE RETZ	PORNIC	5 491 536,32
44	440041739	EHPAD CREISKER	PORNICHET	1 467 200,93
44	440041861	EHPAD LA CERISAIE	NANTES	858 489,82
44	440042190	SSIAD	LIGNE	389 091,59
44	440021228	EHPAD HOPITAL SEVRE ET LOIRE	VERTOU	3 610 456,95
44	440023810	EHPAD MER ET PINS	ST BREVIN LES PINS	4 660 284,64
44	440042570	ACCUEIL DE JOUR AL'FA REPIT	DREFFEAC	231 960,91
44	440025716	SSIAD ASSADAPA	CLISSON	668 096,21
44	440044485	EHPAD SAINT GABRIEL	THOUARE SUR LOIRE	762 902,05
44	440044543	EHPAD MICHELLE GUILLAUME	ST GILDAS DES BOIS	845 890,43
44	440044618	ACCUEIL DE JOUR RETZ - ACCUEIL	MACHECOUL	112 927,33
44	440045607	EHPAD STE FAMILLE DE GRILLAUD	NANTES	933 153,57
44	440027118	EHPAD LA CHEZALIERE	NANTES	1 229 297,75
44	440046936	EHPAD LES ORMES	PORNIC	845 582,99
44	440042851	EHPAD LE CLOS ST SEBASTIEN	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	1 036 865,27
44	440049062	EHPAD LES JARDINS DE LA CHÉNAIE	NANTES	1 023 985,41
44	440003432	EHPAD LA GRANDE PROVIDENCE	NANTES	903 980,72
44	440047462	EHPAD LES BORDS DE SEVRE	REZE	1 016 228,86
44	440002699	EHPAD SAINT GILDAS	PORNIC	480 751,29
44	440017747	EHPAD LES GLENANS	HAUTE GOULAIN	340 407,08
44	440002913	EHPAD MAUPERTHUIS-PLANCHER	REZE	1 943 040,44
44	440030468	SSIAD	PORNIC	684 889,03
44	440021277	EHPAD LES COROLLES	ANCENIS	3 363 313,77
49	490000056	EHPAD BEL AIR	LE MARILLAIS	1 079 069,27
49	490536083	EHPAD HOPITAL CORNICHE ANGEVINE	CHALONNES SUR LOIRE	2 610 047,37
49	490536141	EHPAD HOPITAL	DOUE LA FONTAINE	3 268 304,58
49	490541695	SSIAD HOPITAL	DOUE LA FONTAINE	725 473,42
49	490536158	EHPAD HOPITAL LUCIEN BOISSIN	LONGUE JUMELLES	1 360 275,61
49	490536166	EHPAD CH LAYON AUBANCE	MARTIGNE BRIAND	2 425 123,69
49	490008844	EHPAD CHANTERIVIERE	CHOLET	645 384,02
49	490536018	EHPAD LES CORDELIERS	CHOLET	944 467,03
49	490536216	EHPAD HOPITAL SAINT JOSEPH	CHAUDRON EN MAUGE	703 466,39
49	490000841	EHPAD HELIANTHEME	SEICHES SUR LE LOIR	846 075,55
49	490000858	EHPAD JARDIN DES MAGNOLIAS	MAULEVRIER	950 599,36
49	490541687	SSIAD	MAULEVRIER	198 458,38
49	490000866	EHPAD LES FONTAINES	HATEAUNEUF SUR SARTHE	915 809,92
49	490000874	EHPAD ANNE DE GIROUARDIERE	BAUGE	1 000 429,71
49	490002110	EHPAD LES HAUTS DU CHATEAU	CHAMPTOCE SUR LOIRE	743 713,69
49	490002128	EHPAD VALLEE GELUSSEAU	CORON	1 150 158,86
49	490002136	EHPAD LES CHENES DU BELLAY	DRAIN	1 460 926,51

49	490002144	EHPAD L'ARGANCE	DURTAL	656 835,00
49	490002151	EHPAD Les Hauts de Maine	ECOULANT	1 284 688,73
49	490002185	EHPAD RESIDENCE DE L'EVRE	JALLAIS	1 643 947,11
49	490002243	EHPAD LE HAVRE LIGERIEN	MONTJEAN SUR LOIRE	684 715,14
49	490002250	EHPAD MONTREUIL BELLAY	MONTREUIL BELLAY	803 399,61
49	490002268	EHPAD HOPITAL SAINT NICOLAS	ANGERS	5 772 634,54
49	490002276	EHPAD LES BORD DE SARTHE	MORANNES	1 037 522,52
49	490002292	EHPAD LES CORDELIERES	LES PONTS DE CE	1 865 788,56
49	490002326	EHPAD BONCHAMPS	ST FLORENT LE VIEIL	566 977,82
49	490002342	EHPAD LES SOURCES	SEVREMOINE	1 138 761,19
49	490002367	EHPAD LE BOURG JOLY	ST MATHURIN SUR LOIRE	1 216 518,75
49	490536190	EHPAD VAL D'ODON	STE GEMMES D ANDIGNE	3 779 629,30
49	490002417	EHPAD RESIDENCES BOCAGE D'ANJOU	VERN D ANJOU	2 122 407,91
49	490002433	EHPAD LES TROENES	ST PIERRE MONTLIMART	928 884,91
49	490002458	EHPAD LES PLAINES	TRELAZE	934 399,39
49	490002532	EHPAD LE COTEAU	LE FUILET	716 308,50
49	490002730	EHPAD NAZARETH	CHOLET	1 038 852,80
49	490002748	EHPAD LA ROSERAIE	GESTE	719 781,49
49	490002755	EHPAD SAINT VETERIN	GENNES	759 708,99
49	490002789	EHPAD BEAUSOLEIL	MIRE	767 678,73
49	490002797	EHPAD LA BUISSAIE	MURS ERIGNE	1 289 095,70
49	490002805	EHPAD CLAIRE FONTAINE	NOYANT	637 770,99
49	490002813	EHPAD SAINTE CLAIRE	NOYANT LA GRAVOYERE	999 212,32
49	490002847	EHPAD BON AIR	ST BARTHELEMY D ANJOU	1 111 249,01
49	490002854	EHPAD DE SEVRET	ST GEORGES DES GARDES	785 483,46
49	490002896	EHPAD DU LATTAY	ST LAMBERT DU LATTAY	772 245,57
49	490002920	EHPAD LA BLANCHINE	LA TESSOUALLE	990 039,75
49	490542669	SSIAD	LA TESSOUALLE	226 159,84
49	490002938	EHPAD	ST MACAIRE EN MAUGES	804 103,58
49	490002946	EHPAD SAINTE ANNE	TIERCE	965 520,83
49	490002953	EHPAD ST JOSEPH	BEAUPREAU EN MAUGES	967 785,53
49	490003027	EHPAD LES ACACIAS	CHAMPIGNE	1 105 633,33
49	490003654	EHPAD SAINT MARTIN LA FORET	ANGERS	870 176,32
49	490003662	EHPAD LES AUGUSTINES	ANGERS	998 148,69
49	490003688	EHPAD MA MAISON	ANGERS	551 198,43
49	490003696	EHPAD LES BLOUINES	BRION	399 956,39
49	490003795	EHPAD LE PRIEURE	MONTILLIERS	530 681,41
49	490019643	EHPAD LA MAISON D'ACCUEIL	LA SEGUINIERE	884 574,77
49	490003993	EHPA LA MAISON	LA SEGUINIERE	13 207,13
49	490536208	EHPAD SAINT MARTIN	BEAUPREAU	2 697 537,71
49	490530987	EHPAD LES FONTAINES	VALANJOU	1 020 457,22
49	490531001	EHPAD SAINT JOSEPH	CHENILLE CHANGE	639 749,12
49	490531787	EHPAD ST ANDRE	ST ANDRE DE LA MARCHE	718 951,85
49	490536182	EHPAD RESIDENCES LES LIGERIENNES	ST GEORGES SUR LOIRE	2 843 032,68
44	440040616	EHPAD OCEANE EMERA	NANTES	986 824,16
49	490538832	EHPAD RESIDENCE STE ANNE	BAGNEUX	908 607,68
49	490539236	EHPAD LE PARC DE LA PLESSE	AVRILLE	1 511 822,78
49	490540218	SSIAD ENTRE LOIR ET MAYENNE	TIERCE	1 291 579,35
49	490019668	EHPAD LA PERRIERE	JUIGNE SUR LOIRE	560 954,86
49	490541075	SSIAD LOIRE ET MAUGES	LA CHAPELLE ST FLORENT	1 326 064,97
49	490542792	EHPAD LA RETRAITE	ANGERS	2 129 527,68
49	490007556	EHPAD SAINTE MARIE	ANGERS	1 386 008,39
49	490536133	EHPAD HIC LYS HYROME	CHEMILLE	3 671 675,96
49	490002888	EHPAD L'ABBAYE	SAUMUR	588 289,01
49	490538840	EHPAD RESIDENCE LE CERCLE DES AINES	ANGERS	595 684,30
49	490542644	EHPAD ALIENOR D'AQUITAINE	FONTEVRAUD L ABBAYE	670 135,74
49	490007440	EHPAD MARIE BERNARD	TORFOU	539 011,30
49	490532041	SSIAD SANTE SERVICES CHOLETAIS	CHOLET	1 256 799,34
49	490008786	EHPAD LE BOIS CLAIRAY	ALLONNES	542 944,53
49	490536059	EHPAD HIC DU BAUGEOIS VALLEE	BAUGE	6 178 262,13
49	490538865	SSIAD HIC DU BAUGEOIS ET VALLEE	BAUGE	1 017 960,77
49	490002052	EHPAD SAINTE MARIE	TORFOU	841 144,02
49	490016797	SSIAD ENTRE LOIRE ET COTEAUX	MONTILLIERS	2 444 551,97
49	490017050	AJ RELAIS PRESENCE	CHOLET	215 758,37
49	490017092	ACCUEIL DE JOUR AU FIL DE L'AGE	OREE D'ANJOU	97 747,37
49	490541497	EHPAD FRANCOISE D'ANDIGNE	MAUGES SUR LOIRE	1 706 618,66

49	490002862	EHPAD VIVRE ENSEMBLE	LA SALLE DE VIHIER	2 177 087,05
49	490016565	ACCUEIL DE JOUR LES MAGNOLIAS	CHOLET	114 462,03
49	490536547	EHPAD LA CORMETIERE	CHOLET	855 720,01
49	490004249	EHPAD LE VAL D'EVRE	TREMENTINES	685 154,26
49	490003902	EHPA CCAS	CHOLET	129 381,01
49	490007481	EHPAD SAINT CHARLES	ANGERS	1 882 736,53
49	490002763	EHPAD MONTFORT	LANDEMONT	526 244,00
49	490540390	EHPAD VIVES ALOUETTES	ST LAURENT DES AUTELS	447 609,32
49	490536026	EHPAD CH	SAUMUR	3 454 572,19
49	490017480	EHPAD VAL DE MOINE	CHOLET	762 845,46
49	490541117	EHPAD CESAR GEOFFRAY	ANGERS	1 181 878,23
49	490003837	EHPAD GASTON BIRGE	ANGERS	899 886,40
49	490003852	EHPA CCAS	ANGERS	685 812,98
49	490002904	EHPAD LA SAGESSE	ST LAMBERT DES LEVEES	550 545,49
49	490004009	EHPA CCAS - CLAIR SOLEIL	SAUMUR	47 745,33
49	490539368	EHPA CCAS	AVRILLE	77 521,92
49	490007473	EHPAD EUPHRASIE PELLETIER	ANGERS	495 157,46
49	490532058	SSIAD NORD SEGREEN	COMBREE	770 563,46
49	490536562	EHPAD LES CAPUCINS	ANGERS	1 774 546,92
49	490003811	EHPAD L'OREE DU PARC	ANGERS	1 113 763,47
49	490003225	EHPAD BEL ACCUEIL	ANGERS	1 100 138,17
49	490538626	EHPAD LE LOGIS DES JARDINS	ANGERS	740 444,05
49	490003829	EHPAD LES NOISETIERS	ANGERS	797 266,07
49	490535648	EHPAD PICASSO	ANGERS	774 626,61
49	490002961	EHPAD LES COULEURS DU TEMPS	VILLEVEQUE	903 498,54
49	490532082	SSIAD MUTUALITE ANJOU PICASSO	ANGERS	1 063 578,29
49	490538618	SSIAD MUTUALITE ANJOU	ST HILAIRE ST FLORENT	989 037,08
49	490541679	SSIAD ANJOU SOINS SERVICES	ANGERS	2 941 930,03
49	490016862	ACCUEIL DE JOUR SOINS SANTE	TIERCE	125 541,16
49	490532108	SSIAD SOINS SANTE	ANGERS	1 299 823,55
49	490002821	EHPAD ND DE BON SECOURS	LE PIN EN MAUGES	1 034 055,66
49	490536471	EHPAD RESIDENCE JEANSON	ANGERS	619 367,36
49	490007432	EHPAD SOEURS JEANNE DELANOUE	SAUMUR	484 493,22
49	490004025	EHPA CCAS - LES FONTAINES	LES ROSIERS SUR LOIRE	63 963,45
49	490003944	EHPA CCAS - LES CEDRES	PARCAY LES PINS	101 236,70
49	490532165	SSIAD VIE A DOMICILE	ANGERS	1 310 920,35
49	490019676	EHPAD MARCEL LEBRETON	ANGERS	385 696,22
49	490003928	EHPAD THARREAU	CHOLET	937 492,94
49	490530896	EHPAD LE CLAIR LOGIS	SEVREMOINE	736 832,08
49	490003985	EHPA LES BLES D'OR	ST SYLVAIN D'ANJOU	104 585,52
49	490019635	EHPAD LES TROIS MOULINS	STE GEMMES SUR LOIRE	513 997,48
49	490531266	EHPA LES TROIS MOULINS	STE GEMMES SUR LOIRE	64 103,20
49	490532074	SSIAD SOINS ET MAINTIEN A DOMICILE	CHOLET	856 930,53
49	490537156	EHPA HENRI DOUET	BEL AIR DE COMBREE	122 891,74
49	490002441	EHPAD SAINT LOUIS	CHAMPTOCEAUX	454 016,05
49	490003761	EHPAD SAINT JOSEPH	JARZE	1 130 189,36
49	490541208	EHPAD L'EPINETTE	SOMLOIRE	390 448,65
49	490540481	EHPAD DES DEUX CLOCHERS	VERNANTES	683 556,69
49	490543014	SSIAD VAL DE MOINE	MONTFAUCON MONTIGNE	547 295,23
49	490004215	EHPAD ANNE DE MELUN	BAUGE	885 231,82
49	490544244	SSIAD LE BOCAGE	LE LOUROUX BECONNAIS	743 279,86
53	530002013	EHPAD CHIC HAUT ANJOU	CHATEAU GONTIER	3 317 372,46
53	530032754	EHPAD HOPITAL LOCAL	ERNEE	3 271 806,43
53	530031608	SSIAD HOPITAL LOCAL	ERNEE	729 294,31
53	530031368	EHPAD HOPITAL LOCAL	EVRON	2 944 567,91
53	530031970	SSIAD HOPITAL LOCAL	EVRON	958 219,29
53	530031376	EHPAD CHNM	MAYENNE	2 132 130,48
53	530003540	SSIAD CHNM	MAYENNE	888 783,66
53	530000397	EHPAD LA PROVIDENCE	MESLAY DU MAINE	1 152 578,13
53	530002229	EHPAD PIERRE GUICHENEY	LE BOURGNEUF LA FORET	785 520,12
53	530002260	EHPAD MARIN BOUILLE	ALEXAIN	771 778,86
53	530002278	EHPAD LA VARENNE	AMBRIERES LES VALLEES	1 260 356,11
53	530028968	EHPAD JEANNE JUGAN CH	LAVAL	6 593 420,44
53	530002286	EHPAD LES ORMEAUX	LA BACONNIERE	590 113,28
53	530002302	EHPAD LA CLOSERAI	BALLOTS	582 674,29
53	530002310	EHPAD LA CHARMILLE	CHANTRIGNE	391 765,35

53	530002328	EHPAD LE VOLLIER	BOUERE	764 892,48
53	530002336	EHPAD AMBROISE PARE	COSSE LE VIVIEN	841 690,52
53	530002344	EHPAD LE BEL ACCUEIL	FOUGEROLLES DU PLESSIS	749 942,65
53	530002351	EHPAD SAINT LAURENT	GORRON	1 514 799,30
53	530002369	EHPAD LE VILLAGE FLEURI	JUVIGNE	428 442,23
53	530002377	EHPAD LA PERELLE	LANDIVY	484 154,44
53	530002385	EHPAD LES TILLEULS	LASSAY LES CHATEAUX	1 040 227,89
53	530002393	EHPAD LA DOUCEUR DE VIVRE	MARTIGNE SUR MAYENNE	997 602,79
53	530002401	EHPAD VICTOIRE BRIELLE	MERAL	913 650,40
53	530002419	EHPAD LES GLYCINES	MONTENAY	424 548,43
53	530002427	EHPAD LA DOUCEUR DE VIVRE	MONTSURS	1 318 545,89
53	530002435	EHPAD LA COLMONT	OISSEAU	500 577,45
53	530002443	EHPAD L'AVERSALE	LE PAS	436 112,36
53	530002450	EHPAD LETORT LA CHEVRONNAIS	ST SATURNIN DU LIMET	777 767,88
53	530002468	EHPAD GEHERE LAMOTTE	ST DENIS D ANJOU	1 020 824,35
53	530002476	EHPAD BELLEVUE	ST DENIS DE GASTINES	910 821,49
53	530002609	EHPAD ST GEORGES DE L'ISLE	T FRAIMBAULT DE PRIERES	422 834,47
53	530029164	EHPAD ND DE LA MISERICORDE	LAVAL	951 472,59
53	530029347	EHPAD EUROLAT	ST BERTHEVIN	1 072 604,60
53	530031624	SSIAD ACAFPA	LE BOURGNEUF LA FORET	984 183,03
53	530031988	SSIAD	COSSE LE VIVIEN	1 065 939,39
53	530032168	SSIAD	JAVRON LES CHAPELLES	685 975,81
53	530032465	SSIAD BOCAGE ET MAYENNE	AMBRIERES LES VALLEES	868 795,24
53	530031350	EHPAD HL LES COULEURS DE LA VIE	VILLAINES LA JUHEL	1 673 635,41
53	530003557	SSIAD HL JULES DOITTEAU	VILLAINES LA JUHEL	367 564,70
53	530002211	EHPAD DES AVALOIRS	RE EN PAIL - SAINT SAMSON	619 289,40
53	530033521	SSIAD	MESLAY DU MAINE	449 134,78
53	530006758	EHPAD PERRINE THULARD	EVRON	641 222,86
53	530006709	EHPAD MULTI ACCUEIL CIGMA	LAVAL	737 160,06
53	530029180	EHPAD SAINT FRAIMBAULT	LASSAY LES CHATEAUX	1 287 587,21
53	530033075	EHPAD SAINT GABRIEL	ST AIGNAN SUR ROE	637 581,77
53	530032762	EHPAD HL SOM	CRAON	2 863 630,46
53	530002484	EHPAD	STE SUZANNE	0,00
53	530002534	EHPAD L'ORIOLET	VAIGES	1 186 791,93
53	530002294	EHPAD LE ROCHARD	BAIS	1 446 218,00
53	530029305	EHPAD CCAS	LAVAL	1 877 409,85
53	530031590	SSIAD	LAVAL	1 362 579,25
53	530002500	EHPAD CASTERAN	ST PIERRE DES NIDS	406 014,82
53	530002518	EHPAD MARIE FANNEAU DE LA HORIE	JAVRON LES CHAPELLES	829 964,91
53	530029313	EHPAD BON ACCUEIL	CHEMAZE	393 108,97
53	530031616	SSIAD	CHATEAU GONTIER	1 012 446,27
53	530029297	EHPAD LA RESIDENCE	PORT BRILLET	672 612,20
72	720004175	EHPAD LA PROVIDENCE	ECOMMOY	1 146 804,47
53	530029321	EHPAD EUGENE MARIE	MONTAUDIN	487 089,49
53	530005883	EHPAD LA PROVIDENCE	MAYENNE	1 300 849,71
44	440047447	EHPAD AOLYS	ST ANDRE DES EAUX	917 801,04
44	440001196	EHPAD LE PRIEURE	PONTCHATEAU	744 902,20
72	720005982	EHPAD LA PROVIDENCE	LA FLECHE	1 508 364,90
72	720008135	EHPAD ST VINCENT DE PAUL	YVRE L EVEQUE	849 359,70
72	720000017	EHPAD LE TUSSON	LA CHAPELLE GAUGUIN	912 841,77
72	720006550	EHPAD CHIC ALENCON-MAMERS	MAMERS	1 844 225,59
53	530007368	EHPAD LA VILLA DU CHENE D'OR	BONCHAMP LES LAVAL	914 874,20
72	720018415	EHPAD DU CH	LE MANS	6 681 160,92
72	720012178	EHPAD CENTRE HOSPITALIER	MONVAL SUR LOIRE	2 626 480,51
72	720003466	SSIAD CENTRE HOSPITALIER	CHATEAU DU LOIR	742 222,58
72	720013580	EHPAD HOPITAL FRANCOIS DE DAILLON	LE LUDE	799 711,97
72	720006006	EHPAD CENTRE HOSPITALIER	ST CALAIS	2 239 489,50
72	720011782	EHPAD HOSPICE CH	ST CALAIS	612 279,12
72	720016450	SSIAD CENTRE HOSPITALIER	ST CALAIS	728 144,89
72	720013598	EHPAD LE PRIEURE	PONTVALLAIN	1 621 839,12
72	720000116	EHPAD LES GLYCINES	MANSIGNE	1 481 018,36
72	720005958	EHPAD FRERE ANDRÉ - CENTRE BASILE MOREAU	PRECIGNE	1 535 527,99
72	720000496	EHPAD CATHERINE DE COURTOUX	LA CHARTRE SUR LE LOIR	1 330 004,10
72	720000546	EHPAD LOUIS PASTEUR	BESSE SUR BRAYE	857 646,78
72	720002047	EHPAD BEL AIR	BALLON	845 022,62
72	720002088	EHPAD LES FRESNES	FRESNAY SUR SARTHE	1 510 355,91

72	720002096	EHPAD MARIE-LOUISE BODIN	LE GRAND LUCE	782 964,35
72	720002104	EHPAD DE LOUE	LOUE	801 091,28
72	720002120	EHPAD LES CHANTERELLES	MAROLLES LES BRAULTS	1 374 885,53
72	720002138	EHPAD LES CHEVRIERS	MAYET	1 630 015,02
72	720002146	EHPAD MONTMIRAIL	MONTMIRAIL	664 969,13
72	720002153	EHPAD DELANTE	NOGENT LE BERNARD	904 512,19
72	720002161	EHPAD RESIDENCE AMICIE	MONTFORT LE GESNOIS	1 110 138,13
72	720002187	EHPAD FONTENAY	RUILLE SUR LOIR	700 932,93
72	720002195	EHPAD LA HOUSSAYE	ST JEAN DU BOIS	853 440,73
72	720002211	EHPAD LE PARADIS	TENNIE	781 199,19
72	720002252	EHPAD BERTRAND DE PUISARD	STE JAMME SUR SARTHE	503 970,34
72	720002260	EHPAD CRAPEZ	PARIGNE L EVEQUE	861 270,87
72	720004142	EHPAD ST RAPHAEL	SOLESMES	313 501,43
72	720007087	EHPAD LA PETITE BRUYERE	VIBRAYE	743 062,19
72	720007228	EHPAD FONDATION ALBERT TROTTE	THORIGNE SUR DUE	1 103 207,18
72	720008630	SSIAD	MAMERS	645 034,53
72	720008739	SSIAD	FRESNAY SUR SARTHE	718 598,56
72	720015759	EHPAD HOPITAL LOCAL	BEAUMONT SUR SARTHE	1 282 668,82
72	720012293	EHPAD HOPITAL LOCAL	BONNETABLE	1 947 407,65
72	720016492	SSIAD HOPITAL LOCAL	BONNETABLE	506 334,07
72	720017250	SSIAD PH ADMR	SAINTE SATURNIN	0,00
72	720012186	EHPAD CH PAUL CHAPRON	LA FERTE BERNARD	2 492 567,50
72	720006790	EHPAD LA REPOSANCE	LE MANS	1 904 603,70
72	720011758	EHPAD HL LES TILLEULS	SILLE LE GUILLAUME	2 361 639,18
72	720016807	SSIAD HL LES TILLEULS	SILLE LE GUILLAUME	371 420,96
72	720018522	ACCUEIL DE JOUR LA PARENTHESE	SABLE SUR SARTHE	107 226,30
72	720013218	SSIAD -SCAD3	LE MANS	4 627 075,69
72	720014075	EHPAD LES 3 VALLEES	COULAINES	1 312 928,40
72	720008648	SSIAD	LA FERTE BERNARD	827 628,82
72	720009844	EHPAD PUBLIC CCAS VILLE DU MANS	LE MANS	2 399 797,20
72	720004472	EHPA CCAS -VAUGUYON	LE MANS	136 955,58
72	720008655	SSIAD VILLE DU MANS	LE MANS	3 480 976,31
72	720008101	EHPAD LE SEQUOIA	PARCE SUR SARTHE	733 913,61
72	720011980	EHPAD LES TEREBINTHES	PARIGNE L EVEQUE	316 546,16
72	720011899	EHPAD LA CHANTERIE	COULANS SUR GEE	596 498,99
72	720016542	EHPAD AUTOMNE BOLLEE CHANZY	LE MANS	837 720,62
72	720014067	EHPAD EUGENE AUJALEU	LE GRAND LUCE	1 581 228,86
72	720016567	SSIAD GEORGES COULON	LE GRAND LUCE	3 699 384,25
72	720013119	EHPAD L'ABBAYE	TUFFE	824 433,92
72	720013309	EHPAD L'OREE DES PINS	MULSANNE	743 921,11
72	720013390	EHPAD DU PARC	CHAHAINES	312 359,23
72	720013416	EHPAD LES FOYERS DE LA FUIE	LAIGNE EN BELIN	815 575,88
72	720008093	EHPAD BEAULIEU	LE MANS	1 338 039,07
72	720013572	EHPAD LES LYS	CHAMPFLEUR	647 155,65
72	720013648	EHPAD LE FOULON	LA FERTE BERNARD	1 180 167,62
72	720014109	EHPAD LE CHAMP DE L'ORMEAU	ROUILLON	1 062 262,78
72	720014489	EHPAD LES ROCHES	ST DENIS D ORQUES	487 011,97
72	720002070	EHPAD CEGVS	BRULON	2 468 813,02
72	720016682	EHPAD DUJARIE	RUILLE SUR LOIR	574 524,28
72	720011766	EHPAD CHIC PSSL	SABLE SUR SARTHE	6 829 512,80
72	720017862	EHPAD SAINT ALDRIC	LE MANS	290 322,43
72	720011915	EHPAD LES HESPERIDES	NEUFCHATEL EN SAOSNOIS	453 081,30
72	720014471	EHPAD LE MONTHEARD	LE MANS	1 735 025,22
72	720017581	EHPAD LA SOUVENANCE	LE MANS	1 378 189,39
72	720017565	EHPAD BERENGERE EMERA	LE MANS	1 049 444,24
44	440021145	EHPAD HEOL	ST NAZAIRE	1 093 523,95
44	440021160	EHPAD GALATHEA	ST NAZAIRE	1 063 672,83
49	490007515	EHPAD SAINT FRANCOIS	ANGERS	789 540,54
85	850021973	EHPAD LA CHIMOTAIE	CUGAND	1 174 773,83
44	440028850	EHPAD LA CROIX DU GUE	BOUGUENAI	1 637 817,15
44	440022960	EHPAD LA LANDE ST MARTIN	HAUTE GOULAIN	985 994,96
44	440044659	EHPAD LE CLOS DES MURIERS	BATZ SUR MER	481 773,27
44	440047546	EHPAD LE CLOS DE L'ILE MACE	REZE	983 907,08
44	440041200	EHPAD KORIAN LES CORALLINES	LA BAULE	860 860,34
44	440042612	EHPAD BOIS ROBILLARD	NANTES	764 247,60
44	440009439	EHPAD LE RANZAY	NANTES	1 062 651,00

85	850024712	EHPAD LE HOME DU VERGER	APREMONT	442 862,14
85	850022807	EHPAD LES FILS D ARGENT	FONTENAY LE COMTE	523 020,41
85	850011909	EHPAD RICHELIEU	LA ROCHE SUR YON	835 192,17
44	440009421	EHPAD LE VAL DE L'EVE	ST NAZAIRE	930 597,37
44	440047744	EHPAD LES ECRIVAINS	GUERANDE	809 214,71
44	440047694	EHPAD ILE DE NANTES	NANTES	1 171 794,03
72	720014679	EHPAD LES MARAICHERS	LE MANS	1 193 582,99
72	720017573	EHPAD LES SABLONS	LE MANS	1 018 603,51
44	440040467	EHPAD LES SOURCES DU VERDET	TREILLIERES	805 924,49
85	850021353	EHPAD CHD VENDEE	LA ROCHE SUR YON	5 943 988,53
85	850018680	SSIAD CHD	LUCON	776 024,41
85	850020389	EHPAD CH	FONTENAY LE COMTE	3 686 506,14
85	850017690	EHPAD HOPITAL DUMONTE (LVO)	L ILE D YEU	301 195,53
85	850020454	EHPAD CH LES MAISONNEES DE LUMIERE	LES SABLES D OLLONNE	3 070 805,62
85	850017658	EHPAD CHS GEORGES MAZURELLE	LA ROCHE SUR YON	524 765,83
85	850020439	EHPAD HOPITAL LOCAL	NOIRMOUTIER EN L'ILE	1 336 242,29
85	850002155	EHPAD LES MATHURINS	BEAUVOIR SUR MER	1 169 106,53
85	850006644	EHPAD LA PIBOLE	LA BARRE DE MONTS	199 408,98
85	850002163	EHPAD LA REYNERIE	BOUIN	1 426 426,55
85	850009267	SSIAD	BOUIN	405 878,05
85	850002171	EHPAD PAYRAUDEAU	LA CHAIZE LE VICOMTE	898 893,49
85	850002189	EHPAD LES ROCHES	CHATEAU GUIBERT	915 207,79
85	850002213	EHPAD AU FIL DES MAINES	ST FULGENT	1 859 170,36
85	850002221	EHPAD MONTFORT	ST LAURENT SUR SEVRE	771 101,38
85	850003906	EHPAD CHARLES MARGUERITE	AIZENAY	1 101 156,81
85	850020470	EHPAD CENTRE GERIATRIQUE	ST JEAN DE MONTS	1 931 820,91
85	850004912	EHPAD KORIAN LE BOURGENAY	LES SABLES D OLLONNE	787 514,74
85	850025677	HEBERGEMENT TEMPORAIRE SADAPA	LA ROCHE SUR YON	475 664,54
85	850003955	EHPAD SAINTE MARIE	TALMONT ST HILAIRE	830 539,19
85	850005257	EHPAD LES OYATS	NOTRE DAME DE MONTS	978 507,58
85	850022831	EHPAD LA PIERRE ROSE	ST PIERRE DU CHEMIN	629 968,43
85	850003963	EHPAD ST JOSEPH-STE SOPHIE	LA VERRIE	1 421 507,68
85	850006651	EHPAD LA CAPLINE	LE PERRIER	605 379,25
85	850007709	EHPAD CONGREGATION DES SCEURS	LES BROUZILS	564 474,76
85	850007758	EHPAD MAISON DES SOEURS AINEES	MORMAISON-MONTREVERD	637 982,47
85	850025685	SSIAD TERRES DE MONTAIGU	MONTAIGU	326 718,95
85	850008947	EHPAD LE COLOMBIER	ST ETIENNE DU BOIS	387 263,98
44	440021210	EHPAD CH LOIRE VENDEE OCEAN	MACHECOUL	1 528 091,95
85	850020124	EHPAD CH LOIRE VENDEE OCEAN	CHALLANS	1 552 528,00
85	850020488	EHPAD CH LOIRE VENDEE OCEAN	ST GILLES CROIX DE VIE	1 920 084,09
85	850009606	SSIAD CH LVO	CHALLANS	856 285,65
85	850009044	EHPAD LES BOUTONS D'OR	L'AIGUILLON SUR VIE	306 112,45
85	850003120	EHPAD L'ASSEMBLEE	CHANTONNAY	1 984 792,79
85	850003930	EHPAD SAINTE ANNE	JARD SUR MER	658 581,63
85	850009317	EHPAD LES GLYCINES	FALLERON	264 206,74
85	850009432	EHPAD RESIDENCE LES IRIS	GIVRAND	836 104,99
85	850009952	EHPAD LA SAGESSE	ST LAURENT SUR SEVRE	1 897 354,40
85	850011503	EHPAD LES JARDINS D OLLONNE	OLLONNE SUR MER	1 859 929,56
85	850011842	EHPAD LA CLE DE SOL	MOUILLERON ST GERMAIN	620 462,67
85	850009390	EHPAD LA BIENVENUE	DOMPIERRE SUR YON	266 502,60
85	850011891	SSIAD UDAMAD 85	DOMPIERRE SUR YON	8 610 027,20
85	850012113	SSIAD ADMR	LA ROCHE SUR YON	7 016 274,32
85	850009796	SSIAD PH ADMR	LA ROCHE SUR YON	0,00
85	850003278	EHPAD'YON CCAS	LA ROCHE SUR YON	3 604 209,49
85	850003088	EHPAD PAUL BOUHIER	L'AIGUILLON SUR MER	813 435,94
85	850003559	EHPAD LOUIS CROSNIER	ANGLES	742 558,54
85	850003567	EHPAD PIERRE GENAIS	AVRILLE	497 252,10
85	850003096	EHPAD LES HAUTS DE PLAISANCE	BENET	927 250,48
85	850002429	EHPAD ETOILE DU SOIR	LA BRUFFIERE	942 429,73
85	850003492	EHPAD LES COLLINES	POUZAUGES	1 009 038,90
85	850003112	EHPAD BEAUSEJOUR	CHAMP ST PÈRE	693 776,92
85	850003138	EHPAD BON ACCUEIL	LA CHATAIGNERAIE	638 515,98
85	850016601	EHPAD LES VALLEES	LE CHATEAU D OLLONNE	618 965,35
85	850003146	EHPAD LES MIMOSAS	COMMEQUIERS	730 732,38
85	850003583	EHPAD DURAND ROBIN	LA FERRIERE	683 014,62
85	850003245	EHPAD LES CHAUMES	PISSOTTE	589 773,11

85	850023136	EHPAD LES ORETTES	VOUVANT	591 614,69
85	850000423	EHPAD L'EQUAIZIERE	LA GARNACHE	921 558,80
85	850003153	EHPAD LA FONTAINE DU JEU	LES HERBIERS	2 936 420,07
85	850003161	EHPAD RESIDENCE BELLEVUE	L'HERMENAULT	923 397,19
85	850003187	EHPAD LES BRUYERES	LES LANDES GENUSSON	752 328,17
85	850022385	EHPAD LA BERTHOMIERE	LONGEVILLE SUR MER	512 567,18
85	850003195	EHPAD SAINTE ANNE	LES LUCS SUR BOULOGNE	936 243,77
85	850003203	EHPAD LES ARDILLERS	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	736 594,34
85	850003229	EHPAD L'ERMITAGE	MOUTIERS LES MAUXFAITS	756 560,18
85	850003237	EHPAD HENRI PANETIER	NIEUL LE DOLENT	700 133,97
85	850002296	EHPAD SAINT PIERRE	PALLUAU	596 445,65
85	850003252	EHPAD YVES COUGNAUD	LE POIRE SUR VIE	952 935,44
85	850003484	EHPAD MULTISITE LE MARAIS	MAILLEZAIS	610 297,54
85	850023045	EHPAD ALIENOR D'AQUITAINE	NIEUL SUR L AUTISE	557 985,30
85	850002254	EHPAD LA MOULINOTTE	ST HILAIRE DES LOGES	789 706,47
85	850003302	EHPAD LA FORET	ST JEAN DE MONTS	797 046,74
85	850003310	EHPAD LE HAVRE DU PAYRE	TALMONT ST HILAIRE	785 020,85
85	850022864	EHPAD LES BORDS D'AMBOISE	MOUILLERON LE CAPTIF	434 154,97
85	850005034	EHPAD CALYPSO	L'ILE D YEU	309 319,47
85	850003179	EHPAD LES CHENES VERTS	L'ILE D YEU	586 973,92
85	850011784	ACCUEIL DE JOUR LES HUTTIERS	MAILLEZAIS	114 202,40
85	850013509	ACCUEIL DE JOUR LES MOTS BLEUS	LA GUYONNIERE	142 259,59
85	850003781	EHPAD ST GABRIEL	CUGAND	952 973,26
85	850003799	EHPAD SAINT LUC	DOIX LES FONTAINES	704 633,76
85	850003898	EHPAD SAINT DENIS	VOUILLE LES MARAIS	766 079,85
85	850003872	EHPAD SAINT JOSEPH	VIX	677 081,39
85	850003849	EHPAD LA SAINTE FAMILLE	STE GEMME LA PLAINE	686 621,90
85	850003773	EHPAD STE BERNADETTE	CHAMPAGNE LES MARAIS	577 457,60
85	850016569	EHPAD L'AGARET	BREM SUR MER	699 502,73
85	850016585	EHPAD LA CLERGERIE	COEX	834 639,60
85	850016627	EHPAD LES CHATAIGNIERS	SOULLANS	713 527,60
85	850016676	EHPAD LE SEPTIER D'OR	TREIZE SEPTIERS	864 099,23
85	850003948	EHPAD DU CLERGE	MARTINET	0,00
85	850023060	EHPAD SAINT CHRISTOPHE	CHRISTOPHE DU LIGNERON	879 774,52
85	850021544	EHPAD LOUIS CAIVEAU	ST HILAIRE DE RIEZ	801 128,39
85	850003575	EHPAD DU PAYS DES ESSARTS	LES ESSARTS EN BOCAGE	1 419 167,58
85	850003856	EHPAD LES GLYCINES	ST PHILBERT DE BOUAINE	433 259,80
85	850011057	EHPAD LES JARDINS MEDICIS	CHALLANS	929 808,06
85	850011958	EHPAD SIMONNE MOREAU	AUBIGNY	428 836,63
85	850012493	EHPAD LA ROCTERIE	BARBATRE	343 489,82
85	850017302	EHPAD LES MAISONS DE L'HARMONIE	LA CHAIZE GIRAUD	443 481,77
85	850022781	EHPAD DE L'AUBRAIE	BRETIGNOLLES SUR MER	689 804,56
85	850017294	EHPAD LE LOGIS DES OLNONES	LE CHATEAU D OLNONE	1 036 522,75
85	850020298	EHPAD SAINT ALEXANDRE	MORTAGNE SUR SEVRE	1 629 515,96
85	850026089	ACCUEIL DE JOUR AMAD	ST GILLES CROIX DE VIE	66 103,44
85	850024720	AMAD HEBERGEMENT TEMPORAIRE	ST GILLES CROIX DE VIE	311 058,23
85	850022419	EHPAD LES TULIPES	LA TRANCHE SUR MER	683 950,67
85	850022872	EHPAD LE VAL FLEURI	VENANSAULT	662 590,71
85	850023086	EHPAD LA SOURCE	BEAULIEU SOUS LA ROCHE	471 807,29
85	850023656	EHPAD LE BOCAGE	ANTIGNY	942 064,48
85	850023961	EHPAD LA CHARMILLE	LE BOUPERE	647 558,04
85	850024233	EHPAD DU CLERGE	LES HERBIERS	556 956,90
85	850024456	EHPAD UNION CHRETIENNE	FONTENAY LE COMTE	708 236,08
85	850025172	EHPAD LES HIRONDELLES	BEAUREPAIRE	501 747,74
85	850007899	EHPAD DU SACRE COEUR	CHAVAGNES EN PAILLERS	989 776,43
85	850025214	EHPAD LES GLYCINES	ST DENIS LA CHEVASSE	614 459,32
85	850025230	EHPAD LE PARC DE LAUZANCE	VAIRE	352 362,20
85	850025602	EHPAD LES CORDELIERS	OLONNE SUR MER	923 164,69
85	850025628	EHPAD LES COTEAUX DE L'YON	ST FLORENT DES BOIS	618 233,56
85	850024746	EHPAD DU PAYS DE SAINT FULGENT	CHAUCHE	710 416,88
85	850013343	EHPAD DES COLLINES VENDEENNES	LA CHATAIGNERAIE	754 041,89
85	850003914	EHPAD NOTRE DAME DE LORETTE	SEVREMONT	994 300,50
85	850022500	EHPAD L'OREE DU BOCAGE	BELLEVIGNY	610 784,05
85	850002015	EHPAD TERRE DE MONTAIGU	MONTAIGU	1 510 141,29
85	850003260	EHPAD MULTISITE DU CIAS	ROCHESERVIERE	1 614 041,29
85	850003211	EHPAD BETHANIE	LA MOTHE ACHARD	990 538,00

85	850003104	EHPAD LES PICTONS	CHAILLE LES MARAIS	796 738,21
85	850019829	EHPAD LES MARRONNIERS	LA CAILLERE ST HILAIRE	713 194,23
85	850003831	EHPAD RESIDENCE FLEURIE	NALLIERS	664 330,40
85	850023102	EHPAD LE CHENE VERT	PUYRAVAULT	495 361,28
72	720008580	EHPAD DE BONNIERE	LE MANS	762 422,82
85	850003294	EHPAD LA SMAGNE	STE HERMINE	636 483,83
85	850017070	EHPAD VILLA BEAUSOLEIL	NOTRE DAME DE RIEZ	738 514,45

- DECISION N° ARS-PDL/DG/2017-51 -

Portant désignation de M. Nicolas DURAND

En qualité de Directeur de la prévention et de la protection de la Santé à compter du mardi 2 janvier 2018,

**Et de Madame Sophie METAIREAU
en qualité d'adjointe au Directeur de la prévention et de la protection de la Santé
(D.P.P.S) à compter du même jour.**

**Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la défense

Vu le code de la fonction publique

Vu La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu les articles L 1431-1 et L1431-2 du code de la santé publique définissant les missions et compétences de l'agence régionale de santé ;

VU l'article L 1432-2 du code de la santé publique définissant les pouvoirs du Directeur Général de l'Agence régionale de santé ;

VU le décret du 22 septembre 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques COIPILET directeur général de l'ARS des Pays de la Loire à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

VU la décision du 1^{er} avril 2010 de la directrice générale de l'ARS des Pays de la Loire nommant M. Christophe DUVAUX directeur de la prévention et de la protection de la santé, et Mme. Françoise JUBAULT adjointe au directeur de la prévention et de la protection de la santé, à compter du 1^{er} avril 2010 ;

VU le projet d'agence présenté aux instances de l'établissement les 18 et 19 décembre 2017 octobre 2017, prévoyant notamment la mise en œuvre effective d'un nouvel organigramme au second semestre 2018 ;

VU la lettre de mission en date du 22 décembre 2017 désignant M. Nicolas DURAND préfigurateur de la direction de la santé publique et environnementale, telle que figurant dans ledit projet d'agence ;

Considérant la demande de départ à la retraite déposée par Mme. Françoise JUBAULT;

Décide

ARTICLE 1 : Monsieur Nicolas DURAND est nommé directeur de la prévention et de la protection de la santé à compter du mardi 2 janvier 2018 ;

ARTICLE 2 : Madame Sophie METAIREAU est nommée adjointe au directeur de la prévention et de la protection de la santé à compter du mardi 2 janvier 2018 ;

ARTICLE 3 : la délégation de signature concernant la direction de la prévention et de la protection de la santé (D.P.P.S) sera modifiée en conséquence par arrêté de ce jour.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 29 décembre 2017

le directeur Général
de l'Agence régionale de santé

Jean-Jacques COIPLÉ

- ARRETE N°ARS-PDL/DG/2017-52-

**Portant délégation de signature
à M. Nicolas DURAND, directeur
de la prévention et de la protection de la santé**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu les articles L 1431-1 et L1431-2 du code de la santé publique définissant les missions et compétences de l'agence régionale de santé ;

Vu l'article L 1432-2 du code de la santé publique définissant les pouvoirs du Directeur Général de l'Agence régionale de santé ;

VU le décret N°2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences régionales de santé;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la décision du 29 décembre 2017 du directeur général de l'ARS des Pays de la Loire nommant M. Nicolas DURAND directeur de la prévention et de la protection de la santé, et Mme. Sophie METAIREAU adjointe au directeur de la prévention et de la protection de la santé, à compter du 2 janvier 2018 ;

VU le décret du 22 septembre 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques COIPILET directeur général de l'ARS des Pays de la Loire à compter du 1^{er} octobre 2017.

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Nicolas DURAND, directeur de la prévention et de la protection de la santé, à l'effet de signer :

- tous actes, décisions, conventions, contrats, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé en matière de prévention et de la protection de la santé ;
- signature des ordres de missions et des autorisations d'utiliser le véhicule personnel des personnels placés sous son autorité, ordonnancement des frais de mission de ces mêmes personnels financés par les crédits qui lui sont notifiés.
- attestation du service fait valant ordonnancement pour l'ensemble des dépenses d'intervention, et notamment les crédits du FIR, relevant de la DPPS dont le comptable assignataire est l'agent comptable de l'ARS ;
- certification du service fait pour les dépenses de fonctionnement (colloques, manifestations...), y compris marchés publics, engagées par la DPPS et dont le comptable assignataire est l'agent-comptable de l'ARS des pays de la Loire.

ARTICLE 2 : En cas d'empêchement de M. Nicolas DURAND, Mme. Sophie MERAIREAU, adjointe au directeur de la prévention et de la protection de la santé, peut se substituer à lui pour l'ensemble des actes relevant de sa délégation de signature, y compris l'ordonnancement des dépenses du fond d'intervention régional (F.I.R) relevant de la D.P.P.S.

ARTICLE 3 : relèvent notamment de la direction de la prévention et de la protection de la santé les actes suivants :

- Signature et notification des conventions de financement des structures de dépistage ;
- signature et notification des arrêtés et conventions de financement des actions en matière de prévention et de promotion de la santé ;
- signature et notification des arrêtés et conventions de financement et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens concernant le fonctionnement des structures de prévention et de promotion de la santé ;
- signature et notification des arrêtés et conventions en matière de veille sanitaire et de santé environnementale ;
- signature et notification des conventions de coopération signées dans le cadre de la régulation et de la gestion des alertes sanitaires ;
- commandes de fournitures et de matériel dans le cadre de la gestion des crises sanitaires ;

ARTICLE 4 : En cas d'empêchement simultané de M. Nicolas DURAND et de Mme. Sophie MERAIREAU, la signature peut être subdéléguée à :

- M. Daniel RIVIERE, responsable du département prévention et promotion de la santé, concernant :
 - signature et notification des conventions de financement des structures de dépistage ;
 - signature et notification des arrêtés et conventions de financement des actions en matière de prévention et de promotion de la santé ;
 - signature et notification des conventions de financement et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens concernant le fonctionnement des structures de prévention et de promotion de la santé ;

- Mme. Chantal GLOAGUEN, responsable du département veille sanitaire, concernant :
 - signature et notification des conventions de coopération signées dans le cadre de la régulation et de la gestion des alertes sanitaires ;
 - les commandes de fournitures et de matériel dans le cadre de la gestion des crises sanitaires ;
 - signature et notification des arrêtés et conventions en matière de veille sanitaire et de santé environnementale

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à NANTES, le 29 décembre 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
des pays de la Loire



Jean-Jacques COIPLÉ

Arrêté n° ARS-PDL-DT44- APT/2018/01
Portant désignation d'un directeur par intérim

Le directeur général de l'Agence régionale de santé

VU le code de la santé publique ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2005-920 modifié du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-1938 du 26 décembre 2007 modifié, relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié, portant application du décret n° 2007-1938 du 26 décembre 2007 précité ;

VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLLET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

VU l'instruction DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi 86-33 susvisée ;

Considérant la nécessité d'assurer la direction intérimaire des centres hospitaliers de St-Nazaire et de Savenay ;

VU l'arrêté CNG du 04 novembre 2017 relatif à l'affectation de Madame Pascale TICOS au CHD de la Roche sur Yon à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Pascale TICOS, désormais directrice adjointe du CHD de la Roche sur Yon continue d'assurer l'intérim de direction des centres hospitaliers de St Nazaire et de Savenay, jusqu'à l'installation d'un nouveau directeur.

Article 2 : Au titre de ses fonctions, Pascale TICOS continue de percevoir l'indemnité forfaitaire mensuelle de 580€ versée par l'établissement dont la vacance de directeur est constatée conformément au décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 susvisé.

Article 3 : Le directeur de l'accompagnement et des soins de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, les présidents des conseils de surveillance du CH de St Nazaire et du CH de Savenay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département du Loire Atlantique.

Il peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'ARS des Pays de la Loire ;
- d'un recours hiérarchique auprès de Madame la ministre des affaires sociales et de la santé ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette à Nantes.

Fait à Nantes, le 12 JAN. 2018

Pour le Directeur de
Pour le directeur général et des Soins
Le directeur de l'accompagnement et des soins,
l'Accompagnement et des Soins

Pascal DUPERRAY Jean-Yves CACHER

